

Table nationale de concertation sur le français intensif

Constitution

Amendé et approuvé le 16 janvier 2014

Composition de la Table nationale de concertation sur le français intensif

Le nombre de membres à la Table nationale de concertation (la Table) peut varier d'une année à l'autre. Elle est essentiellement composée de membres qui sont intéressés par le français intensif et/ou l'approche neurolinguistique (ANL), soit :

De membres de ministères de l'Éducation;

De membres occupant un poste de leadership au sein d'une administration scolaire (conseil ou commission scolaire);

De membres impliqués dans la recherche universitaire ou la formation sur le français intensif et/ou de l'approche neurolinguistique, qu'il s'agisse de la formation des maitres ou du perfectionnement des enseignants;

Des deux membres fondateurs : Dr Claude Germain et Dre Joan Netten.

Termes de référence de la Table

La *raison d'être* de la Table est la suivante :

Offrir du leadership dans le domaine du *français intensif;

Partager des informations et de l'expertise au sujet du **pré-français intensif, français intensif et ***post-français intensif et/ou de l'ANL avec les membres de la Table, les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires et commissions scolaires impliquées avec ces programmes, les chercheurs et tout autre personne ou organisme intéressés;

Présenter des comptes rendus sur la recherche, la croissance et l'évolution du français intensif;

Promouvoir l'ANL pour l'apprentissage d'une langue seconde

Les *objectifs* de la Table sont :

Permettre aux ministères de l'éducation et aux commissions scolaires d'accéder à la Table comme source d'information au sujet du pré-français intensif, du français intensif et du post-français intensif;

Encourager le dialogue et la coopération entre les représentants de la Table et les différents partenaires en éducation au sujet du français intensif et/ou de l'approche neurolinguistique;

Encourager la coopération entre partenaires en éducation quant aux projets de recherche sur français intensif et/ou l'ANL et en faciliter la diffusion;

Sensibiliser les dirigeants et preneurs de décision (provinciaux, territoriaux et fédéraux) par rapport au français intensif;

Établir et promouvoir des liens avec divers partenaires en Éducation et en particulier avec les facultés d'Éducation

Vote

Si un vote devient nécessaire parmi les membres de la Table et advenant qu'il y ait plus d'un représentant par province ou territoire présents lors du vote, chaque province et territoire aura droit à un maximum de deux votes.

- Décision

La décision quant aux projets à développer ou de leur priorité sera prise sur l'appui d'au moins des deux-tiers des membres de la Table. Des membres peuvent se soustraire pour un type particulier de projets/d'activités pour diverses raisons telles que les politiques en éducation de sa juridiction ou le financement.

Fréquences et lieux de réunions de la Table

Les membres de la Table se réuniront en personne au moins une fois par année;

D'autres réunions pourront s'ajouter en fonction des besoins de concertation et de développement professionnel :

- Format : en personne, téléconférences, réunions virtuelles, etc.
- Les dates de réunions en personne pourront coïncider avec celles des colloques ou congrès d'autres organismes, et ce, à l'échelle nationale, provinciale ou territoriale.

Le/la président/e de la Table s'assurera qu'un procès-verbal de la réunion de la Table soit envoyé à ses membres au cours du mois qui suivra la réunion.

Comité de direction de la Table

Les membres de la Table élisent un comité de direction. La composition de ce comité, la durée du mandat et la description du mandat se présentent tel qu'indiqué ci-dessous :

Tous les postes suivants du comité de direction de la Table sont comblés avec des membres officiels de cette Table et des responsables de Comités d'action :

- Un membre Président(e)
- Un membre Vice-président(e)
- Un membre Secrétaire
- Deux membres choisis parmi les représentants officiels de la Table
- Les deux membres fondateurs : Dr Claude Germain, Dre Joan Netten

Mandat du Comité de direction de la Table

Le Comité de direction de la Table a pour mandat de

- s'assurer du bon suivi des activités de la Table ;
- s'assurer du bon fonctionnement des comités d'action mis en place ;
- s'assurer de la disponibilité des « produits » des comités et de tous autres rapports de recherches pertinents au français intensif et/ou à l'ANL, parmi les membres de la Table et autres partenaires en Éducation ;
- s'assurer de la visibilité de la Table ;
- Identifier les membres qui pourront parler au nom de la Table;
- proposer les orientations de la Table et les priorités pour la mise sur pied des comités d'action qui répondront aux besoins de la Table et de ses membres ;
- suggérer des personnes qui pourraient faire partie d'un comité spécifique ;
- rechercher d'éventuels partenaires qui seraient intéressés à participer au financement de la réalisation de certaines activités d'un comité si cela s'avère nécessaire.

Durée du mandat

La durée du mandat de chacun des membres du comité de direction de la Table occupant l'un des postes mentionnés ci-dessus sera d'un an, avec la possibilité de le renouveler pour un autre terme d'un an à la fin du premier terme.

Fréquences des réunions du comité de direction

Le comité de direction se rencontre régulièrement pour faire le point et discuter de projets/d'activités en cours ou de toute autre initiative par rapport au français intensif et à l'ANL.

Le comité de direction devra se rencontrer au moins une fois tous les deux mois. Ces rencontres pourront être virtuelles (téléconférences, etc.) ou en personne lorsque l'occasion s'y prêtera. Un résumé du procès-verbal de la réunion de comité de direction sera envoyé aux membres de la Table au cours du mois qui suivra une réunion.

Comités d'action

La mise sur pied de ces comités d'action se fera en fonction des besoins et des priorités identifiés par les membres de la Table.

Ces comités d'action seront mis en place pour élaborer/développer un produit ou pour étudier les situations particulières au français intensif et/ou à l'approche neurolinguistique. Il pourra s'agir de comités tels qu'un comité pédagogique ou un comité sur l'évaluation des compétences langagières des élèves.

Un comité d'action se composera de 3 à 5 personnes ayant un intérêt et une expertise dans le domaine. Les membres d'un comité ne font pas forcément partie de la Table. Ils participeront et contribueront à l'avancement du français intensif en partageant bénévolement leur expertise. Un responsable du comité d'action sera nommé parmi et par les membres de ce comité. Il devra faire

rapport des activités de son comité en fonction de la tâche demandée et d'un calendrier proposé pour la réalisation de la tâche ou du produit.

En général, un comité d'action pourra travailler indépendamment des autres comités d'action.

Glossaire

**Français intensif :*

Le français intensif est un programme d'apprentissage du français langue seconde qui est offert en 5^e ou en 6^e année et qui se caractérise de la façon suivante :

- Intensité : environ 350 à 450 heures pour l'année dont environ 70% de ce temps se concentre sur développement de la compétence langagière lors du premier semestre (5 mois);

- Approche neurolinguistique : une approche pour l'apprentissage de la communication en L2 en milieu scolaire, fondée sur les recherches récentes en neurolinguistique, et qui repose sur cinq principes dont les deux majeures sont : l'acquisition d'une grammaire interne aussi bien que d'une grammaire externe, et le recours à une pédagogie de la littérature spécifique à l'acquisition / l'apprentissage d'une L2.

- Démarche : une démarche pédagogique qui respecte un apprentissage communicatif et expérientiel, basée sur les projets à partir de thèmes proposés et qui peuvent s'adapter aux intérêts des élèves en leur offrant beaucoup de choix.

Ressources

- Des guides pédagogiques interprovinciaux développés explicitement pour le français intensif et un choix de ressources approprié pour ce programme.

*** : Pré-français intensif*

Le Pré-français intensif consiste en une année préparatoire optionnelle pour le programme de FI, généralement offerte en 4^e ou en 5^e année, qui recourt aux mêmes stratégies d'enseignement que celles utilisées en FI afin d'habituer les élèves au mode d'apprentissage du programme FI, ainsi qu'au même genre de programme d'études. Il est recommandé de l'offrir dans deux ou trois périodes de 40 à 50 minutes par jour (bloc de temps) plutôt que dans des périodes plus courtes chaque jour. D'habitude, les élèves des classes de pré-FI avancent plus rapidement dans la première année du FI. À la fin de la période intensive de cinq mois, ils atteignent en moyenne un niveau de performance oral légèrement supérieur à ceux qui ne participent pas au pré-FI.

**** Post-français-intensif :*

Le Post-français-intensif (PFI) est la continuation du programme de la 6^e ou 7^e année jusqu'à la fin du secondaire. Les ressources utilisées consistent généralement en des guides pédagogiques interprovinciaux développés explicitement pour chaque année du PFI. Ces guides pédagogiques sont basés sur les mêmes principes de l'ANL que ceux du FI. Ces guides proposent aussi un choix de ressources approprié pour chaque année du programme. La démarche pédagogique est aussi basée sur les principes de l'ANL comme celle du FI. Pour toutes les années du PFI, les périodes d'enseignement doivent être au moins de 50 à 80 minutes trois à cinq fois par semaine. Au secondaire deuxième cycle (10^e – 11^e – 12^e années), lorsque l'année scolaire est répartie en deux

semestres, il s'agira d'un minimum de 60 à 80 minutes par cours pour le semestre visé. Le temps de cours du PFI correspond en général à celui d'un cours de « Core French » offert au secondaire.